

Conditions générales

Conditions générales de vente de Djtal Sàrl

Champ d'application

Les conditions générales de vente (ci-après désignées par « CGV ») s'appliquent à tous les contrats (ci-après désignés par « Contrat ») conclus entre Djtal Sàrl (ci-après désignée par « Djtal ») et ses clients (ci-après désignés par « Client »).

Djtal se réserve le droit de modifier les CGV. La version des CGV valable au moment de la conclusion du Contrat s'applique. Si un avenant au Contrat est conclu, la version des CGV en vigueur au moment de la conclusion de cet avenant s'applique à l'ensemble du Contrat.

Les CGV sont consultables sur le site Internet de Djtal, à l'adresse <https://www.djtal.ch>.

Forme

La forme écrite est réservée pour la conclusion des Contrats et leurs avenants.

Prix

Les prix s'entendent en francs suisses, taxe sur la valeur ajoutée (TVA) non comprise (prix HT). Le prix indiqué dans le devis, l'offre ou le Contrat au moment de sa conclusion fait foi.

Le Client doit en outre rembourser à Djtal les frais (notamment de transport) engagés par elle pour l'exécution du Contrat.

Conclusion du Contrat

L'acceptation d'un devis (en anglais « Estimate ») ou d'une offre (en anglais « Proposal ») entraîne la conclusion d'un Contrat auprès de Djtal.

Durée d'exécution des Contrats

La durée d'exécution des contrats prévue dans les conditions particulières des Contrats n'est qu'indicative. Elle n'engage en aucun cas la responsabilité de Djtal et aucune prétention en dommages-intérêts ou en versement d'une pénalité ne peut être élevée.

Substitution

Djtal peut, à son entière discrétion, déléguer à un tiers (substitution) n'importe quelle tâche, sans préavis, en tout temps, et quelle que soit sa nature.

Abonnements et prestations récurrentes

Certaines prestations de Djtal sont fournies sous forme d'abonnement ou de prestation récurrente (notamment l'exploitation et l'entretien d'agents d'intelligence artificielle, l'entretien de sites Internet et les services d'accompagnement récurrents).

Sauf disposition contraire des conditions particulières du Contrat, les abonnements sont conclus pour une durée indéterminée et chaque partie peut les résilier par écrit moyennant un préavis de 30 jours pour la fin d'un mois civil. Les montants dus au titre de la période en cours restent acquis à Djtal.

Djtal peut adapter le prix d'un abonnement moyennant un préavis écrit de 30 jours. Si le Client refuse l'adaptation, il peut résilier l'abonnement pour la date d'entrée en vigueur du nouveau prix.

Paielement

Les factures de Djtal sont payables à 30 jours net. En cas de non paiement dans les délais, Djtal se réserve le droit de cesser ses prestations en faveur du Client dans l'attente du paiement. Outre les intérêts moratoires fixés à 5% l'an, la réparation d'un éventuel dommage supplémentaire (art. 106 CO) et la prise en charge des frais de poursuite, un montant forfaitaire de maximum CHF 50.- pourront être facturés pour chaque rappel ou sommation.

Djtal est en droit de compenser toute créance éventuelle du Client avec ses propres prétentions (présentes, futures, conditionnelles, ou encore inexigibles, et sans égard à leur cause). Contrairement à Djtal, le Client ne peut compenser ses dettes avec ses créances contre Djtal.

Prestations d'intelligence artificielle

Les prestations de Djtal peuvent inclure la mise en place et l'exploitation de systèmes d'intelligence artificielle (notamment des modèles de langage et des agents IA) qui s'appuient sur des services de fournisseurs tiers. L'hébergement et la localisation des données sont précisés dans les conditions particulières du Contrat.

Les systèmes d'intelligence artificielle produisent des résultats de nature probabiliste, qui peuvent comporter des erreurs ou des imprécisions. Djtal met en place les mécanismes de supervision convenus dans le Contrat. Le Client demeure responsable de la validation des résultats produits avant toute utilisation ou diffusion, ainsi que des décisions prises sur leur base.

Services de tiers

Concernant les applications et services de tiers utilisés dans le cadre du Contrat (notamment les applications Zoho, les services des fournisseurs de modèles d'intelligence artificielle et les services d'hébergement), le Client a pour contrepartie l'éditeur du service concerné, et Djtal n'est pas partie à ce contrat. Aucune prétention ne pourra être élevée contre Djtal les concernant.

Les licences et abonnements de services de tiers sont régis par les conditions de leurs éditeurs.

Propriété intellectuelle

Les livrables développés spécifiquement pour le Client (notamment le code, les configurations, les agents d'intelligence artificielle paramétrés et la documentation associée) deviennent la propriété du Client dès le paiement intégral des prestations correspondantes.

Djtal conserve la propriété de son savoir-faire, de ses méthodes, de ses outils et de ses composants génériques et réutilisables, y compris lorsqu'ils sont mis en œuvre dans les livrables. Djtal peut les réutiliser librement dans le cadre d'autres mandats.

Les droits sur les logiciels, modèles et services de tiers restent régis par les conditions de leurs éditeurs.

Confidentialité et protection des données

Djtal traite les informations du Client de manière confidentielle. Elle ne les communique qu'à ses fournisseurs, partenaires, auxiliaires et sous-traitants impliqués dans l'exécution du Contrat, dans la mesure nécessaire à cette exécution.

Djtal respecte la législation suisse sur la protection des données (LPD).

Exclusion de responsabilité

Le Client absout Djtal de toute faute légère ou moyenne (tant pour la responsabilité contractuelle que délictuelle), et la responsabilité dérivant du fait des auxiliaires est exclue.

Djtal est en droit de fournir, simultanément ou consécutivement, des prestations aux concurrents du Client.

Le Client est seul responsable de la bonne utilisation des prestations demandées, des outils informatiques installés, configurés et/ou développés, ainsi que des conseils prodigués. Djtal n'assume aucune responsabilité, notamment pour tout dommage causé en terme d'image ou de données. Toute demande de remboursement des prestations effectuées est exclue.

Aucune prétention ne pourra être élevée contre Djtal résultant de la survenance d'un risque, du cas fortuit, du cas de force majeure ou du gain manqué.

L'intégration des données entre systèmes est conditionnée par le volume et la qualité des données fournies. La responsabilité de Djtal ne saurait être engagée concernant l'accès aux systèmes tiers (API, autorisations, performances, disponibilité), dont la gestion peut influencer les coûts et les délais du projet. Ces éventualités seront discutées conjointement au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Résiliation

En cas d'inapplication, révocation, résiliation ou résolution du Contrat ou de l'une de ses dispositions pour quelque raison que ce soit, toutes les dispositions propres à exclure ou à réduire les prétentions du Client et/ou excluant ou réduisant la responsabilité de Djtal et/ou réduisant les dommages-intérêts versés par elle demeurent applicables même en cas de révocation.

Interprétation

Lorsque les présentes clauses permettent plusieurs interprétations, ou s'il devait y exister des contradictions entre plusieurs clauses ou entre ces clauses et celles du Contrat, l'on retiendra l'interprétation ou la clause la plus favorable à Djtal.

Si l'une ou plusieurs des clauses des CGV ou du Contrat devaient, au regard du droit applicable, être nulles ou inapplicables pour quelque raison que ce soit, elles n'entraîneraient pas la nullité de l'ensemble des CGV ou du Contrat. La nouvelle règle posée devrait s'inspirer de l'esprit de la présente convention.

Droit applicable et for juridique

Le droit suisse s'applique exclusivement aux relations (notamment au Contrat et à ses avenants) entre Djtal et ses clients.

Tout litige (également lorsqu'il s'agit de faire valoir des compensations et des contre-créances) sera soumis exclusivement aux juridictions fribourgeoises, dans le canton de Fribourg, en Suisse. Djtal a toutefois également le droit d'agir au domicile ou au siège de ses clients, ainsi que devant toute autre juridiction également compétente. Le recours devant le Tribunal fédéral suisse est réservé.